



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 28 octobre 2020 à 18h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville, à huis-clos suite au décret # 1094-2020

PRÉSENTS :

M. Marc Richard, maire
M. Éric Friolet, conseiller district #1
M. Yves Rossignol, conseiller district #2
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3
M. Tony Côté, conseiller district #4
M. Christian Desgagnés, conseiller district #6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur Sylvain Privé, directeur général et secrétaire -trésorier

ABSENT :

M. Dave Simard, conseille district #5

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6659-2020

Il est proposé par M. Christian Desgagnés, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue du maire et constat du quorum

2. Administration

2.1 Constatation de l'avis de convocation

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Résolutions

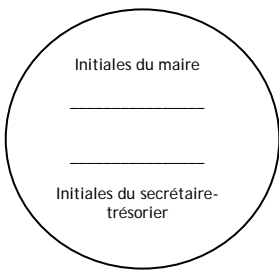
3.1 Servitude - Hydro-Québec

3.2 Service incendie - Construction de la caserne à Hébertville

4. Affaires nouvelles

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée



3. RÉSOLUTIONS

3.1 SERVITUDE - HYDRO-QUÉBEC

6660-2020

Attendu que la Municipalité a signé une entente d'établissement de servitude pour bornes de recharge de véhicules électriques en faveur d'HYDRO-QUÉBEC le 22 octobre 2019, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Municipalité et étant connu et désigné comme les lots 4 684 253 et 4 685 928 du Cadastre du Québec, ces lots pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, le tout étant plus précisément décrit à la description technique produite par Jérémie CÔTÉ-VACHON, arpenteur-géomètre, sous sa minute 473 (ci-après nommé la « description technique »).

Il est proposé par M. Éric Friolet, conseiller, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUEBEC contre une partie des lots 4 684 253 et 4 685 928 Cadastre du Québec appartenant à la Municipalité ces lots pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale).

Que le projet d'acte de servitude soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes.

Qu'un membre de l'étude des Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir en faveur d'HYDRO-QUÉBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

VALIDITÉ

Nous, soussignées, Marc Richard Administrateur autorité publique - maire et Sylvain Privé, Administrateur autorité publique - Directeur générale et secrétaire-trésorier de la Municipalité adoptons les résolutions susmentionnées.

3.2 SERVICE INCENDIE - CONSTRUCTION DE LA CASERNE À HÉBERTVILLE

6661-2020

Considérant l'ouverture des soumissions pour le projet de construction d'une nouvelle caserne le 10 septembre dernier;

Considérant que les soumissions ont été transmises au Ministère des Affaires municipales et des Régions pour fin d'analyse;

Considérant que la garantie de soumission vient à échéance le 25 octobre 2020;

Considérant l'analyse en cours par le Ministère et que pour fin de recommandation par la Ministre, il faut recevoir une prolongation de garantie de soumission de la part du plus bas soumissionnaire avant la fin de cette période de garantie;

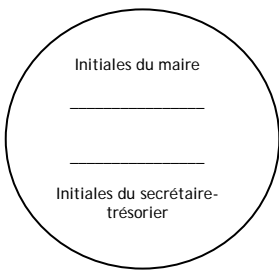
Considérant que le contrat n'a pas été encore octroyé sur ordre du Ministère des Affaires municipales et des Régions;

Considérant les discussions avec le plus bas soumissionnaire concernant cette prolongation de garantie;

Considérant que nous nous dirigeons vers une construction en période hivernale nécessitant des coûts supplémentaires;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Yves Rossignol, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville reconnaisse que la période de construction de la nouvelle caserne aura un impact direct sur les coûts de construction et s'engage à défrayer les coûts inhérents au démarrage tardif, après entente



avec l'adjudicataire du futur contrat sur lesdits frais .

4. AFFAIRES NOUVELLES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Christian Desgagnés, conseiller propose de lever l'assemblée, à 18:07.

MARC RICHARD
MAIRE

SYLVAIN PRIVÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER